

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 janvier 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA (sortie de séance et absente lors du vote du point 5) – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY (à compter du point 3) – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme RASALA – M. LAACHIR (sorti de séance et absent lors du vote du point 3) – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. TUMOLO (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme BOJOLY (jusqu'au point 2 inclus) – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

Point n°12 : Carte scolaire - Mesures envisagées à l'école maternelle de la Chapelle et à l'élémentaire Simon Batz – Motion de la Ville de Hombourg-Haut

Monsieur le Maire, rapporteur :

En fin d'année 2022, M. le Maire de la Ville de Hombourg-Haut a été informé par les services de l'Education nationale d'une évolution négative de la situation démographique du département et des priorités qui seront appliquées dans le cadre de la révision de la répartition des moyens budgétaires pour la rentrée 2023.

Cette situation pourrait mener l'Education nationale à envisager le retrait d'un poste d'enseignant de maternelle à l'école Chapelle et d'un poste d'enseignant du niveau élémentaire à l'école Simon Batz.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, après avis favorable des membres de la commission des affaires scolaires, décide, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

"La Ville de Hombourg-Haut marque un engagement profond dans la conduite d'une politique éducative dynamique, innovante et ambitieuse.

C'est ainsi que la ville s'est déjà engagée dans le dispositif des classes olympiques, le dispositif de sensibilisation au patrimoine avec la DRAC, l'opération « Sentez-Vous Sport » et la Journée Olympique, et c'est dans la même ambition que nos écoles vont intégrer le dispositif renforcé d'apprentissage de l'allemand, ainsi que de nouveaux dispositifs culturels et artistiques.

Parallèlement, notre ville investit plusieurs millions d'euros pour la construction d'une nouvelle école sur le quartier Chapelle, la création d'un nouveau préau pour la maternelle Chapelle. La municipalité prévoit également d'ambitieux projets pour la végétalisation des cours d'écoles et l'amélioration thermique des bâtiments scolaires.

Plus globalement, les projets ANRU et Petites Villes de Demain, construits dans un cadre partenarial fort avec l'Etat, engagent les collectivités au renforcement des services publics dans notre territoire. Aussi, la fermeture potentielle de classes représente une mesure totalement contradictoire avec les programmes, engagements et objectifs fixés conjointement par l'Etat et la ville pour son développement.

En effet, la fermeture de ces classes participerait à l'accentuation de la dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants et les futurs écoliers dans de bonnes conditions, prenant ainsi le risque de faire régresser le taux de scolarisation des enfants de notre commune.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 057-215703323-20230125-CM25012023PT12-DE

De plus, ces prévisions ne tiennent pas compte du nombre d'élèves susceptibles d'intégrer l'école à la prochaine rentrée. Or, étant rappelé que l'école située en REP+, le Règlement type départemental des écoles de la Moselle et la scolarisation des enfants de deux ans doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Le conseil municipal entend rappeler le nombre conséquent de familles en difficulté sur notre commune et réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal demande, avec la plus grande insistance, à ce que ces mesures envisagées ne soient pas appliquées, et ce pour le bien-être des enfants, des enseignants mais aussi des parents d'élèves.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller